



DECISION N° 004/D/C-MBMO/SG/SEF/CIPM/S/2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C-MBMO/SG/SEF/CIPM DU 26 MAI 2023, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BÂTIMENTS DE SERVICE DE L'ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE (02 LOTS)

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINADER, EXERCICE 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
Vu la Décision N° 00000157/CABIMINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;
Considérant les nécessités de service

DECIDE :

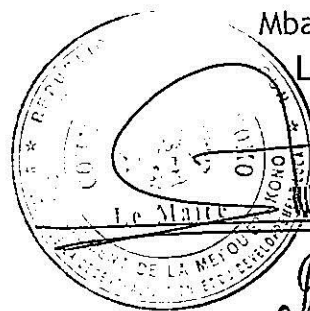
Article 1^{er} : est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National ouvert susmentionné, aux causes ci-après :

- ❖ Lot 2 : Travaux de réhabilitation du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) de Mbankomo : PAS DE SOUMISSIONNAIRE

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera/.

Ampliations :

- DD MINMAP ;
- DD/MINADER-MAK;
- AR/ARMP-CE;
- INTERESSEE ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Mbankomo, le 21 JUIL 2023

LE MAIRE

Junior Pierre Fouda Fouda